



## L'ABC demande au gouvernement de coopérer avec les collectivités autochtones

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

19 octobre 2012

**OTTAWA** – L'Association du Barreau canadien (ABC) exhorte le ministère fédéral de la Justice à collaborer avec les collectivités autochtones à la planification d'une enquête d'envergure nationale sur les enjeux sous-jacents entourant les cas de femmes autochtones assassinées ou disparues.

« Conformément au principe de la primauté du droit, tous les Canadiens et les Canadiennes – y compris les femmes autochtones – ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi », affirme Aimée Craft, présidente de la Section nationale du droit des autochtones de l'ABC. « Nous espérons que cette enquête à l'échelle nationale sera axée sur des solutions pratiques qui aideront à rompre le cycle de violence qui se transmet d'une génération à l'autre et qui cause tant de ravages chez les femmes autochtones. »

« Nous exhortons le gouvernement à mettre en œuvre des mesures précises visant à régler les cas de violence, d'inégalité et de violation des droits de la personne qui persistent à l'endroit des femmes autochtones », ajoute M<sup>e</sup> Craft. Dans une lettre adressée au ministre fédéral de la Justice Rob Nicholson, l'ABC explique les raisons pour lesquelles une telle enquête à l'échelle nationale est nécessaire :

- les femmes autochtones ont particulièrement souffert des répercussions de la violence et sont surreprésentées parmi les femmes disparues ou assassinées au Canada;
- il y a une longue histoire d'application discriminatoire de la loi aux Autochtones (voir les rapports de [l'Enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones au Manitoba](#) et de [la Commission royale sur les peuples autochtones](#));
- le Canada n'honore pas ses obligations internationales pour ce qui est de protéger les femmes autochtones;
- l'inaction et l'insuffisance des ressources gouvernementales consacrées à la lutte contre la violence à l'endroit des femmes autochtones aggravent les effets nuisibles de l'héritage des pensionnats et du taux d'incarcération excessif des Autochtones.

Lire la lettre sur [le site Web de l'ABC](#).

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit, à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

-30-

### SOURCE :

**Hannah Bernstein**  
L'Association du Barreau canadien  
613 237-2925, poste 146  
[hannahb@cba.org](mailto:hannahb@cba.org)

**Droit d'auteur © 20122012 L'Association du Barreau canadien**